

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 sept 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - FEUTRIER Lucie

Absents : Néant

Pouvoirs de : M. FIORONI Stéphane à Mme Catherine PICHET
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume
M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à Mme COURT Sylvie
M. LANOE Loïc à M. ARMANDIE Jean Pierre
M. GARCIN Aurélien à M. GRANGAUD Selim Thomas

Secrétaire de séance : Jean Pierre ARMANDIE

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE
APPROVISIONNEMENT EN BOIS DECHIQUETE DE LA
CHAUFFERIE BOIS DE GUILLESTRE**

N°20230912-06

Rapporteur : M. Dominique MOULIN

Annexe : Procès-verbal de la commission des marchés du 10 août 2023

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre dispose d'une chaufferie-bois desservant onze bâtiments publics, tertiaires et résidentiels. La consommation annuelle en plaquettes forestières est estimée à 650 tonnes. Le contrat d'approvisionnement étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler pour assurer les prochaines saisons de chauffe.

Le marché a été publié le 23 juin 2023 et la date limite de réception des offres était le 24 juillet 2023 à 10h00 sur la plateforme de dématérialisation.

Deux entreprises ont proposé une offre.

La commission des marchés réunie le lundi 10 août 2023 à 9h30 a analysé les deux offres reçues et a attribué le marché à l'entreprise GANDELLI SAS.

La 2^e offre, ne respectant pas les prescriptions techniques du DCE a été considérée comme inappropriée.

Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie bois de Guillestre ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 23 juin 2023 ;

VU le procès-verbal de la commission des marchés du 10 août 2023 annexé à la présente, approuvant à l'unanimité l'attribution du marché à l'entreprise GANDELLI SAS située à Réotier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ATTRIBUE** le marché de fourniture à l'entreprise GANDELLI SAS, pour une durée de 3 ans (36 mois) renouvelable 1 fois pour une période d'un an de manière expresse 6 mois avant l'échéance initiale du contrat. Il entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2023.
 - **Prix unitaire : 127 € HT/tonne ;**
 - Soit un montant annuel de 82 550 €HT pour 650 tonnes ;
 - Soit un montant global du marché de 330 200 €HT pour la durée total du marché (4 ans), pour la fourniture d'un tonnage moyen annuel de 650 tonnes, sans appliquer la révision annuelle du marché.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à ce marché ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce dit marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 septembre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

